

*Annick Lepetit*

Députée de Paris
Adjointe au Maire de Paris
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public
Conseillère de Paris du 17^e arrondissement

CONSEIL DE PARIS
Séance des 14 et 15 novembre 2011

Vœu présenté par l'exécutif municipal relatif à l'avenir de la Petite Ceinture

Considérant que la petite ceinture est empruntée par les rames du RER C sur 11 km dans le 16^{ème} arrondissement.

Considérant que 23 km sont fermés à tout trafic ferroviaire depuis de nombreuses années et qu'ils constituent près de 50 hectares au cœur de la métropole.

Considérant la singularité et la variété de son paysage et la nécessité de conserver la continuité et la mémoire de cet ouvrage du 19^{ème} siècle.

Considérant que depuis l'arrêt de son exploitation ferroviaire sur une partie de son linéaire, la petite ceinture est devenue au fil des ans un espace riche en biodiversité avec la présence d'espèces rares comme l'ont montré les inventaires réalisés sur quelques portions du site.

Considérant que les talus constituent des corridors pour les déplacements des espèces.

Considérant, le protocole signé en 2006 entre la Ville de Paris et RFF sur l'aménagement de la Petite ceinture pour permettre son ouverture au public et proposer ainsi des usages diversifiés. Cela s'est traduit par la création de jardins partagés dans les 12^{ème}, 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements (Les jardins du Ruisseau) et à l'aménagement de promenades dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissement.

Considérant les négociations engagées aujourd'hui entre la Ville de Paris et RFF en vue du renouvellement du protocole avant la fin de l'année 2012.

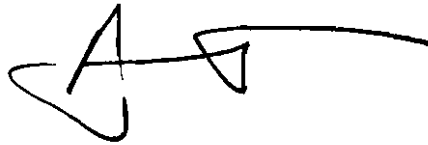
Considérant la nécessité de s'accorder avec RFF sur un projet global dans la mesure où RFF est propriétaire des terrains et seul à décider du déclassement ou non du domaine ferroviaire pour d'autres usages ;

Considérant la nécessité de solliciter au préalable l'avis des parisiens et des élus d'arrondissement sur l'avenir de cet équipement structurant du paysage parisien et sur les usages potentiels, y compris sur les surlargeurs, terrains de part et d'autre de l'emprise ferroviaire : corridor biologique, promenades et lieux de détente pour les riverains, transports de personnes et/ou de marchandises, logistiques urbaines, etc. sans exclure la réalisation de

nouveaux programmes, notamment de logements, de part et d'autre de la petite ceinture ;

Considérant les vœux adoptés par les élus des 12eme, 13eme, 14eme, 18eme, 19eme, 20eme arrondissements en faveur de l'organisation d'une concertation sur l'avenir de la petite ceinture.

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'organiser avec RFF en 2012 une conférence de consensus, qui serait suivie d'une concertation publique sur l'avenir de la petite ceinture. Cette démarche fonderait la nouvelle convention cadre avec RFF.

A handwritten signature or mark consisting of a large, stylized letter 'A' with a horizontal line extending to the right, ending in a small loop.